



Table-ronde violences intra-familiales

Jeudi 15 mars 2018

Dossier de presse



TABLE-RONDE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Jeudi 15 mars 2018 de 14h00 à 17h30
au CREPS de Bourges 48 avenue du Maréchal Juin



Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

La lutte contre les violences intrafamiliales, une priorité nationale

Les travaux actuels de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DDFE) s'inscrivent dans les priorités ministérielles, notamment dans le cadre du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019 qui a 3 objectifs :

- Assurer l'accès aux droits et sécuriser les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences.
- Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants.
- Déraciner les violences, la lutte contre le sexisme qui banalise la culture des violences et du viol.

Le président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la lutte contre les violences à l'égard des femmes, une grande cause du quinquennat. En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur partenaire (soit une femme tous les 3 jours) ; 25 enfants mineurs ont été tués par l'un de leur parent ; 225 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par leur partenaire ; moins d'une femme sur cinq déclare avoir déposé plainte. De nombreuses actions ont donc été mises en place.

De plus, un numéro vert national (le 39 19) permet à toute personne d'évoquer de façon anonyme tout sujet. Pour les situations d'urgence, les victimes doivent composer les numéros de secours 17 et 18.

État des lieux dans le département du Cher

Si le nombre de signalements pour faits de violences conjugales est en progression, cette augmentation est aussi à mettre en lien avec les actions de communication, menées positivement, depuis de nombreuses années, au niveau national et départemental, sur les violences faites aux femmes. Les différentes campagnes qui se succèdent incitent davantage les victimes à dénoncer les faits.

Ainsi, en zone police, de 2014 à 2017, on note une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (agrégat comprenant notamment les violences intrafamiliales) de 22 % (1 165 faits en 2017), dont +14 % à Bourges et +39 % à Vierzon et, en zone gendarmerie, une augmentation de 30 % (949 faits en 2017). Les secteurs de Saint-Amand-Montrond, Sancoins, Aubigny-sur-Nère et Saint-Florent-sur-Cher sont tout particulièrement touchés.

Les structures d'aide dans le département

Un réseau départemental est mis en place pour prendre en charge les situations de violences au sein de la cellule familiale.

Ce dernier est animé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, et par le service en charge de la politique de la ville, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Le réseau départemental permet une meilleure prise en charge des victimes et réunit :

- les services de l'État : la préfecture du Cher, l'autorité judiciaire, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les forces de sécurité intérieure.
- les collectivités, dont le conseil départemental (maisons départementales de l'action sociale).

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et les Familles (CIDFF).
- le Centre D'Accès au Droit (CDAD).
- le Service d'Aide aux Victimes (SAVIM) de l'association Le Relais.
- le Relais Enfance Familles (REF) pour le volet psychologique.
- le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE) pour les auteurs.
- l'Association de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) dans un contexte d'addictions.
- les Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS).

Le réseau de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Cher a organisé jusqu'à présent des conférences, des formation-sensibilisation, des soirées-débats, des expositions, des petits déjeuners, des groupes de travail et contribue à rendre le phénomène plus visible, et à informer le public de la chaîne d'acteurs qui peut prendre en charge les victimes.

Il est essentiel, pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences, de prendre en considération non seulement la victime, mais aussi les auteurs et les enfants. Cette vision globale permet de mieux appréhender le phénomène et de mieux le traiter.

Le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) fait partie du réseau de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Cher. Il intervient sur le ressort du tribunal de grande instance de Bourges. Il peut être amené à connaître des auteurs de violences lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites dans le cadre d'une mesure de contrôle judiciaire. Il facilite la mesure d'éloignement.

Dans le cadre des alternatives aux poursuites, le délégué du Procureur, sur préconisation du Parquet, peut orienter des auteurs de violences vers le SCJE pour faire un stage. L'objectif est d'associer au traitement judiciaire un travail socio-éducatif et psychologique. Il s'agit de faciliter la création d'espaces d'information permettant au Parquet de Bourges d'apporter une réponse circonstanciée au plan pénal et de prévenir les risques de récidive.

L'action auprès des enfants témoins de violences

Depuis 2016, une expérimentation sur les « enfants témoins de violences conjugales » a été lancée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DCSPP) et l'Association de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA).

Les professionnels de l'ANPA se sont formés sur le recueil du traumatisme et la mise en mots et ont travaillé sur la spécificité de l'entretien avec l'enfant exposé à la violence intrafamiliale.

Cette action permet :

- l'accueil des femmes victimes ;
- l'accompagnement des auteurs et des enfants.

Il s'agit de prévenir le risque de reproduction intergénérationnelle de la violence et des consommations en :

- accueillant tout enfant en fonction de ses besoins ;
- favorisant la protection personnelle par le renforcement des compétences psychosociales (savoir exprimer ses choix, savoir dire non...)

Ce travail se traduit par des protocoles d'intervention pour les enfants et la famille, signés par la préfecture en août 2016 à destination des services de police et de gendarmerie, du Conseil départemental, des maires et de l'association des maires.

Un travail important de communication autour de cette expérimentation a été mené par l'association ANPAA et la DDCSPP. De plus, ce projet fait l'objet d'une fiche action du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD).

Les actions de préventions

La Préfète du Cher met en œuvre le plan d'action suivant :

- Financer les postes des trois intervenants sociaux intervenant dans les commissariats et brigades de gendarmerie en mobilisant le Conseil Départemental et les mairies.
- Assurer une communication ciblée et récurrente en matière de violences intrafamiliales à destination du grand public, des médecins et des maires.
- Veiller à ce que les maires pilotant un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) constituent un groupe de travail chargé de suivre les situations individuelles.
- Créer des places d'hébergement d'urgence dans certaines communes impactées par le phénomène.
- Travailler avec l'Éducation nationale pour conserver, dans les établissements scolaires, un œil vigilant sur le comportement d'enfants susceptibles d'être victimes ou témoins de violences, afin de les signaler aux services sociaux, voire au Parquet.

Parmi les autres actions déjà en cours :

- La recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- La prévention des violences menées dans les établissements scolaires et dans le secteur associatif.
- Les promeneurs du Net (animateurs jeunesse allant sur les réseaux sociaux) sensibilisés à la prévention des violences. Un travail sur les représentations du rapport filles/garçons est nécessaire dès le plus jeune âge.

Le sexisme génère des inégalités et conduit à la violence envers les femmes.

En parler, c'est déjà agir.